

RÉNOVATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LURE

Un mix sobriété énergétique
& équipements innovants

LE TERRITOIRE



Lure (Haute-Saône)

-  8 500 habitants
-  24,66 km²
-  Située entre Vesoul et Belfort
-  Labellisée Villes et villages étoilés par l'ANPCEN

LE PORTEUR DU PROJET

Pôle urbanisme de Lure

 Lise Didier
Responsable du pôle urbanisme
lise.didier@mairie-lure.fr

LES RAISONS POUR AGIR



-  Optimisation énergétique
-  Réduction de l'empreinte carbone
-  Résilience énergétique en éclairage public

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION



Depuis 2013, la Ville de Lure a pris la décision de rétablir la nécessaire alternance jour/nuit en limitant la pollution lumineuse et s'est engagée dans une démarche dynamique de réduction de sa consommation d'énergie et de son empreinte carbone. L'installation d'horloges astronomiques, la suppression de luminaires énergivores et l'extinction nocturne ont permis de réduire l'impact carbone et la consommation énergétique de la commune de manière significative. La différenciation par quartier des solutions retenues, ainsi que la sensibilisation des acteurs privés, ont permis de réduire l'impact carbone et la consommation énergétique de la commune de manière significative. Grâce à ces efforts de protection de l'environnement nocturne, Lure a obtenu le label Villes et villages étoilés, délivré par l'ANPCEN en 2017.

DES CHIFFRES POUR VOUS ÉCLAIRER

Abaissement
de puissance
de 37 W à 19 W
pour 15 % des luminaires

Puissance
des luminaires
divisée par 3 ou 4

85 % des luminaires
éteints de
23h30 à 4h30
(mâts 27 W)

72 horloges
astronomiques
pilotables et paramétrables à distance



LES GRANDES ÉTAPES

2012

Mise en place d'un groupe de travail Développement durable pour un agenda21 avec un objectif de rétablissement des trames verte, bleue et noire sur la commune

Organisation d'animations pour sensibiliser à la pollution lumineuse : observation des étoiles, conférences sur la pollution lumineuse (avec l'ANPCEN)

2014

Année d'élection : mise en place d'une nouvelle commission Développement durable, avec un même objectif de rétablissement de la trame noire

Un nouveau conseil municipal à sensibiliser et convaincre sur ce sujet

2013

Suppression des lumières d'ambiance (type globe) par étapes : en premier lieu, test de l'extinction, puis suppression

Extinction du patrimoine communal (église, mairie)

2016

Mise en œuvre d'un diagnostic éclairage public :

- 1 700 points lumineux répartis dans Lure
- Organisation de visites nocturnes dans toute la ville pour repérer les enseignes et les éclairages publics : comptage des luminaires avec les agents techniques, repérage de l'utilité ou la non-utilité de l'éclairage, avec l'objectif d'éclairer mieux, mais pas en surabondance ; constat d'enseignes éclairées la nuit : rédaction d'un courrier pour rappeler l'obligation d'éteindre
- Conseil et aide technique auprès des communes sur la mise en place de l'obligation d'éteindre les enseignes lumineuses et les éclairages publics à certaines heures



LA DÉMARCHE

Des actions limitant la surconsommation

- Mise en place d'un zonage : des zones éclairées ou éteintes suivant les quartiers, au plus près des besoins des habitants et de la vie sociale
- Suppression de l'éclairage du patrimoine communal
- Suppression de points lumineux



Des équipements facilitant le pilotage

- Mise en place de la gestion à distance pour extinction ou diminution de puissance, en fonction des besoins des habitants, des événements organisés dans la commune, à certains endroits choisis
- Gestion au plus près des besoins des habitants
- Maintien de l'éclairage là où il y a les caméras de surveillance



2016-2018

Suppression de points lumineux :

- 1 candélabre sur 2 dans plusieurs rues
- Éclairages inutiles (parkings utilisés uniquement la nuit)

2019

Définition de nouveaux objectifs : la commission Développement durable décide « d'aller plus vite et plus loin »

2016-2017

Mise en place de l'extinction nocturne de luminaires, limitée à quelques rues, puis étendue sur une grande majorité (horaires différents par zone et par quartier, en fonction des besoins des habitants)

Choix de 3h45 : c'est l'heure à laquelle la ville commence à s'animer. Par exemple, des personnes partent travailler ou prendre le bus de l'entreprise, avec un ajustement en fonction des remarques reçues (le week-end, durée d'extinction : de 1h00 à 5h00 du matin)

Test réalisé tout d'abord dans des quartiers volontaires, de minuit à 5h00, avec des retours positifs, donc extinction étendue aux autres quartiers

En parallèle, communication aux habitants sur les actions et leurs objectifs et organisation d'actions de sensibilisation (séminaire d'information, observation du ciel étoilé, articles dans le bulletin municipal)

2020-2021

Mise en œuvre des nouveaux objectifs : rétablir une trame noire et réaliser des économies sur la consommation et la facture énergétique :

- Changement des 1 400 luminaires
- Installation de nouveaux matériels : remplacement des ampoules par des leds, installation d'horloges paramétrables et pilotables à distance
- Réalisation des travaux en collaboration avec le SIED 70

Engagement politique fort visant l'incitation plutôt que l'interdiction sur la partie privée

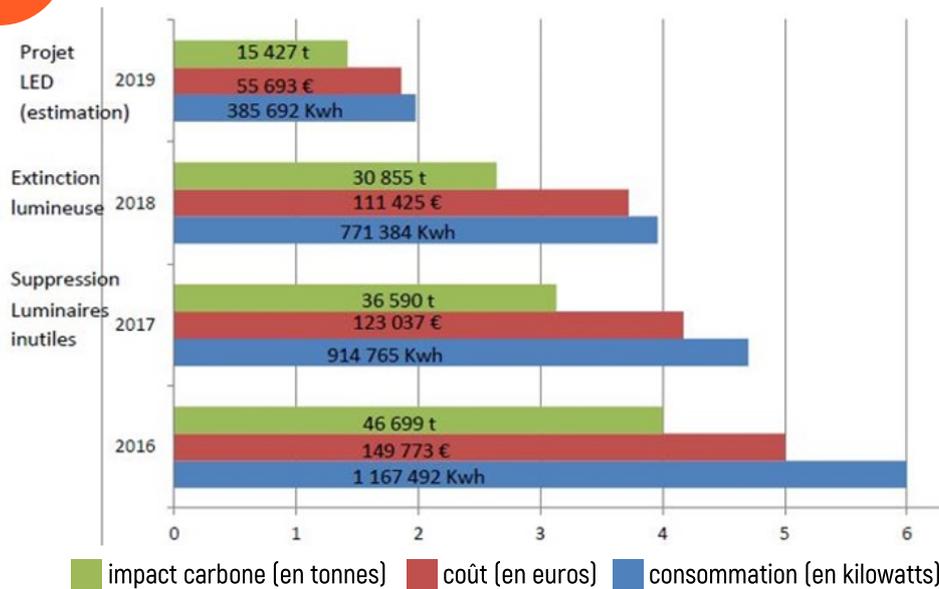
- Déambulation des élus une fois par an pour juger de l'utilité des éclairages : repérer les éclairages « non autorisés » des enseignes lumineuses, de parkings, et la pertinence de ceux qui restent éclairés
- Sensibilisation des commerces et des entreprises qui s'installent : un courrier de sensibilisation est envoyé
- Mise en place des actions en deux temps : une phase d'expérimentation, recueil des avis et réactions des habitants, puis mise en place de l'action globale adaptée
- Mise en visibilité de tous les problèmes de voiries pour éviter les incidents lors de l'extinction

Communication

- Rédaction d'articles dans le bulletin municipal
- Organisation d'évènements de sensibilisation
- Organisation de temps d'information sur les actions, leurs finalités et leur bilan
- Aller rencontrer directement les habitants qui font des remarques sur une gêne, pour leur expliquer
- Travail avec les données de la gendarmerie pour sécuriser les habitants : pas d'augmentation du vandalisme mis en évidence (80 % des cambriolages se font la journée, entre 14h00 et 17h00, le plus souvent dans des endroits éclairés).



LE BILAN



Gain économique des actions compensé par l'augmentation du prix de l'électricité, ce qui ne permet pas forcément de faire des économies, mais seulement de maîtriser le budget

Acceptation de la démarche de la part des élus et des habitants, qui ont acté les actions et leurs finalités, et agissent pour leur amélioration

Coût total : 860 000 € ;
subventionné à 80 %
Coût pour la commune : 160 000 €, avec un retour sur investissement prévu sur trois ans (sans compter l'augmentation du prix de l'électricité)



LES POINTS MARQUANTS

- Mise en place des actions en deux temps : une phase d'expérimentation, recueil des avis et réactions des habitants, puis mise en place de l'action globale adaptée
- Organisation de visites nocturnes pour repérer l'utilité ou la non-utilité de l'éclairage
- Sensibilisation et conseil auprès des acteurs privés et des autres communes



LES PERSPECTIVES

- Poursuite du paramétrage d'extinction ou d'abaissement par quartier
- Réflexion sur un aménagement cyclable/piéton avec détection de présence



LES PARTENAIRES

Le SIED 70 est l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité sur toutes les communes du département.



www.sied70.fr



L'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) a pour objet d'agir face à l'augmentation continue de la lumière artificielle la nuit et les effets de la pollution lumineuse. Ses actions s'exercent au niveau local (pédagogie, informations, conseils) et national (plaidoyer et pédagogie auprès d'interlocuteurs nationaux : ministères, administrations, têtes de réseaux).

www.anpcen.fr

Fiche réalisée dans le cadre de l'ORECA [décembre 2021]

WWW.ORECA-BFC.FR

ORECA EST PILOTÉ PAR

COORDONNÉ PAR ALTERRE EN PARTENARIAT AVEC ATMO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ORECA S'APPUIE SUR LA PLATEFORME OPTTEER

AVEC LE PARTENARIAT SCIENTIFIQUE DE